

OÙ
VONT
VOS

IMPÔTS?

LES QUÉBÉCOIS SONT PARI MI LES PLUS TAXÉS EN AMÉRIQUE DU NORD



PHOTO CAROLINE D'ASTOUS

■ Le Centre d'expertise hydrique du Québec a repris ses travaux dans le lit de la rivière des Mille Îles cet été. Or, ils n'ont pour but que de mettre en place une frayère à poissons, ce qui est loin des plans initiaux, dont le coût a été évalué à six millions de dollars.

6 M\$ pour des poissons

■ Un citoyen conteste le bien-fondé des travaux exécutés dans la rivière des Mille Îles

Malgré les six millions de dollars investis pour creuser le lit de la rivière des Mille Îles afin d'augmenter l'approvisionnement en eau des 400 000 citoyens de la couronne nord de Montréal, un riverain met en doute le bien-fondé des travaux. Selon lui, les travaux n'auront servi qu'à recréer un habitat adéquat pour les poissons.

CAROLINE D'ASTOUS
Le Journal de Montréal

« C'est un projet qui n'aurait jamais dû avoir lieu », dénonce ouvertement Dave Caissy, ingénieur. Les travaux ont lieu à l'arrière de sa résidence.

Lancés en urgence en juin 2010 par le ministère de l'Environnement afin d'assurer un débit minimal de 30 à 35 m³/s, les travaux ont été interrompus abruptement à l'automne 2010, après avoir accumulé plusieurs semaines de retard.

Or, le chantier a finalement repris cet été, mais uniquement pour l'installation d'une frayère à esturgeons et doré jaunes. C'est loin des objectifs de départ du ministère, qui avait émis un décret ministériel pour ne pas avoir à soumettre les travaux au Bureau d'audience publique en environnement. On avait alors mandaté le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) pour gérer les travaux.

« Ce que le CEHQ a réussi, au final, c'est de défaire un milieu naturel pour en créer un autre artificiel pour les poissons », dénonce le riverain. D'après des documents obtenus par Dave

Caissy grâce à la Loi sur l'accès à l'information, il est dit que le CEHQ avait l'obligation d'installer une frayère à poissons s'il voulait obtenir les autorisations pour lancer les travaux.

« En vertu la loi sur les pêches et océans, le CEHQ devait se soumettre à l'obligation de créer une frayère à poissons dans la zone excavée », explique M. Caissy.

« En effet, tout projet est assorti d'une obligation de compenser les pertes de l'habitat naturel du poisson », explique Sylvie Racine, de la direction des communications à Pêches et Océans Canada.

« Nous pourrions dire qu'il s'agit sûrement là de l'une des frayères à poissons les plus chères au monde, soit six millions de dollars », dit-il, lettre à l'appui.

Vives critiques

Interpellé par les critiques venant des riverains ainsi que des élus du secteur, le CEHQ défend pour sa part le bien-fondé des travaux. « Nous avons eu plusieurs contretemps à cause, notamment, de la température », explique François Godin, ingénieur et chargé de projets au CEHQ.

« Ce que nous avons décidé de faire, c'est d'optimiser les travaux en creusant plus en profondeur dans la première phase », ajoute-t-il.

Lors du lancement des travaux, le CEHQ avait plaidé l'urgence de la situation, ce qui lui a



DAVE CAISSY
Perplexe

permis d'obtenir un décret ministériel et de ne pas avoir à se soumettre à l'approbation du Bureau d'audiences publiques en environnement.

Or, les documents obtenus par le riverain montrent que le CEHQ a appuyé sa démarche sur des données de 2001, une période de forte sécheresse. Une information qui laisse le riverain perplexe.

« Le CEHQ n'a jamais tenu compte des nouvelles réalités », dénonce M. Caissy. Une affirmation qui n'est pas démentie par le CEHQ.

« Il est vrai que nous nous sommes rendu compte que les usines d'épuration des municipalités étaient plus performantes que prévu », confirme M. Godin.

« Improvisation »

Dans des documents obtenus auprès de la municipalité de Deux-Montagnes, on peut lire qu'à l'été 2010, le directeur général mettait en doute l'urgence des travaux dans le lit de la rivière.

Selon l'analyse des données effectuée par Dave Caissy, les travaux n'auront aucun impact significatif sur l'approvisionnement en eau.

« Il y a eu de l'improvisation dans ce dossier et le ministère se retrouve à payer six millions pour des travaux réalisés au tiers », dénonce le député de Deux-Montagnes, Benoit Charette.

■ Le ministère de l'Environnement et le CEHQ s'opposent à rendre publics plus de 50 documents, dont ceux sur les risques d'inondations.

caroline.dastous@journalmtl.com

EXCLUSIF
le journal de
montréal